DIMANCHE 20 MAI 1827. (N.° 121.)

On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Condere, au deuxième étage ; à Paris, chez M. Sauzelet, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Les lettres et paquets doivent être affranchis.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le jeudi.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 32 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI,

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LYON, 19 *mai* 1827.

Le *Précurseur*, qui est tout entier consacré à la défense des intérêts généraux, qui n'a jamais cessé de combattre franchement et, nous ne craignons pas de dire avec courage, en faveur des doctrines constitutionnelles, est aujourd'hui sous le poids d'une grave accusation. Ce journal devait trouver des défenseurs parmi les hommes attachés à nos institutions libérales, et il en a trouvé. La tribune vient de signaler l'accusation étrange à laquelle nous sommes en butte. Nous n'attendions pas moins des défenseurs infatigables et intrépides des droits de tous. M. Benjamin Constant, dans la séance que nous donnons aujourd'hui, s'est exprimé en ces termes : « Comment pourrais-je allouer les » frais de justice, lorsqu'on en fait, dans certaines circonstan- » ces, un usage si blâmable ! Ainsi, le ministère n'a point pour- » suivi un écrit incendiaire, où l'on demandait ouvertement la » destruction de la charte ; tandis que le journaliste (*le Précur-* » *seur*, journal de Lyon), qui l'a dénoncé, s'est vu seul en butte » à des poursuites. Le premier écrivain a été impuni parce qu'il » était protégé sans doute par une association puissante. (Mur- » mures.) Laissez écrire les insensés (on rit), mais ne persécutez » pas ceux qui leur répondent. »

Nous n'ajouterons qu'une réflexion : A l'exemple de M. Benjamin Constant, nous ne demandons point que l'on poursuive les insensés que nous avons signalés ; mais, pleins de confiance dans la sagesse et dans la justice des magistrats qui sont appelés à nous juger, nous ne redoutons point les persécutions. Nos magistrats savent que la garantie de nos lois et de nos institutions est dans la liberté de la presse dont nous usons avec fermeté et conscience, dans les limites tracées par la loi, comme nous savons, nous, que le repos et la liberté des citoyens sont dans l'indépendance et dans l'intégrité de la magistrature.

Dans toutes ses mesures, dans ses actes les plus simples, le ministère semble prendre à tâche de violer les convenances, de blesser les amours-propres et les intérêts ; nous en avons cité une multitude d'exemples, en voici un nouveau qui nous touche de plus près :

A la mort de M. Thiénot, président de chambre à la cour royale de Lyon, cette cour dut espérer que l'on prendrait dans son sein le magistrat destiné à remplacer celui qu'elle venait de perdre ; c'était une occasion pour le ministre de récompenser d'anciens services, et de reconnaître enfin des titres plusieurs fois oubliés et méconnus ; le public, le barreau et la magistrature n'avaient à ce sujet qu'une même opinion ; mais par malheur, suivant son habitude, M. de Peyronnet n'a point été de l'opinion du public, du barreau et de la magistrature, et il a nommé à la présidence vacante un magistrat qui n'était plus en fonction, un député étranger à notre ville et à notre département.

A dieu ne plaise que nous nous livrions à aucune observation désobligeante pour M. Calemard de Lafayette : nous ne le connaissons point, et c'est précisément pour cela que nous avons appris avec étonnement qu'il eut été appelé à présider une chambre de notre cour royale. Mais nous ajouterons que M. Calemard fait partie de la commission des indemnités, place pour laquelle il reçoit une somme de douze mille francs par an ; il sentira certainement qu'il ne peut remplir ses nouvelles fonctions, et nous ne saurions douter que dans l'impossibilité de concilier les nouveaux devoirs qui lui sont imposés avec les hauts intérêts qu'il est chargé de défendre, il ne renonce à la présidence et ne prouve ainsi que les ministres dans la distribution de leurs faveurs peuvent bien découvrir le vrai mérite, mais n'entendent ni le gouvernement constitutionnel, ni la justice, ni les convenances.

Nous apprenons que l'hommage très-désintéressé que nous avions fait à la chambre des députés par l'envoi du *Précurseur*, n'a point été agréé par MM. les questeurs, et que ce journal est privé de la faveur d'être déposé sur le bureau où se trouvent les autres feuilles. Si l'on s'est plaint à cette même chambre de retrouver toujours *l'insignifiante Gazette de Lyon*, *sans savoir*

LES MOUCHARDS, PROVERBE INÉDIT.

FRAGMENT.

FOURBET.

Du courage, Fourbet ! la chose est bien allée ;
J'ai tout vu de mes yeux, j'étais dans la mêlée ;
Le professeur parlait d'un ton grave et rassis :
Vingt sifflets à la fois de vingt bancs sont partis,
Le pauvre homme aussitôt a perdu contenance ;
Nous l'avons vu pâlir, il demandait silence,
Se fâchait, s'indignait..... Le tumulte croissant
Étouffait de sa voix le tonnerre impuissant.
Mes agens avec art répandus dans la salle
Soufflaient le feu, toujours animaient la cabale.
Un jeune homme, surtout, (je l'ai cru du métier,
Tant il mettait d'ardeur et d'audace à crier),
Un jeune homme au teint noir, à la moustache épaisse
Se distinguait entr'eux, sifflait, criait sans cesse.
Je l'ai fait surveiller, j'ai su qu'on le connaît
Pour un sous-officier fatigué du mousquet
Qui, depuis peu de tems, s'est remis à l'école
Afin d'apprendre à lire et Cujas et Barthole.
On le dit mécontent... C'est l'homme qu'il me faut.
Vivent les mécontens pour monter à l'assaut.
Si je n'avais trouvé ce jeune homme admirable,
Pas un autre n'allait, je me donnais au diable !
Tous mes mouchards envain s'étaient mis sur les dents ;
Lui, soudain, s'est montré parmi les plus ardents.
L'espérance aussitôt est rentrée en mon ame.
Ne laissons pas s'éteindre une aussi belle flamme.
Il va venir ici ; moi, je lui montrerai
Dans un complot à faire un succès assuré.
Il en sera le chef.... Mais, de par Saint-Ignace,
La jeunesse du jour semble faite de glace.
On a beau la pousser du geste et de la voix,
Lui prouver clair et net qu'on attente à ses droits,
Prêcher la résistance aux actes arbitraires,
Faire au sein du tumulte agir vingt émissaires,
Donner l'exemple enfin, ces messieurs restent froids :
« Nous sommes citoyens, nous respectons les lois, »
Répondent ces blancs-becs, amollis dans les classes,
Que la froide raison guinda sur ses échasses,
Sans attendre que l'âge eût d'un léger coton,
Après dix-huit soleils, ombragé leur menton.
Nous n'étions pas ainsi, nous, dans l'ancien régime,
Nous, jeunes gens d'alors !... Ma valeur se ranime
Lorsque je songe encore à tant de bancs cassés,
De pupîtres moulus, de professeurs rossés !
Nos exploits du vieux tems au siècle feraient honte.
Ah ! (*Il montre le poing.*)

Mais il ne faut plus travailler pour mon compte.
Il faut, par des moyens adroits et circonspects,
Démontrer le besoin d'une loi des suspects ;
Amener doucement la jeunesse en nos piéges,
Bouleverser Paris, dépeupler les colléges,
Faire licencier les écoles de droit ;
Il faut,... il faut qu'enfin le peuple marche droit.
Avec l'aide de Dieu, sans doute, et des bons pères,
Nous viendrons, je le pense, à bout de nos affaires ;
La vertu renaîtra dans les cœurs égarés ;
Les gens dévots enfin se verront honorés.
Mais pour nous faire aller à ce but légitime,
Nous n'aurions point assez d'un sifflet anonyme
Du professeur confus arrêtant la leçon,
Ni de trente sifflets sifflant à l'unisson.
Il faut, pour une fois, du bruit... une bataille...
Des malheurs... C'est vraiment malheureux qu'il en faille ;
Mais des malheurs plus grands, fruits des dissensions,
Viendraient... La pureté de nos intentions
Me rassure d'ailleurs..... Ferme ! du caractère,
Quand, pour marcher au bien, le mal est nécessaire !

. . . . . .

A. MONTANDON.

comment elle y arrive (1), on peut en revanche deviner aisément pourquoi le *Précurseur* n'y arrive pas.

*** L'*Etoile* consacre, le 18 mai, un supplément tout entier à reproduire le discours de M. le garde-des-sceaux, prononcé dans la séance du 15. Comment se fait-il que ce supplément ne soit pas timbré ? La publication si tardive de ce discours, sans doute repoli et réformé à loisir, est tout entière dans l'intérêt de M. Peyronnet. C'est donc M. Peyronnet qui l'a commandée à l'*Etoile*, et qui la fait subir aux lecteurs de cette feuille. Maintenant, M. Peyronnet croirait-il que, parce qu'il est le chef suprême de la justice, il puisse permettre à l'*Etoile* d'imprimer des suppléments sans timbre ? Non, sans doute. M. Peyronnet l'ignore donc, et quand il l'apprendra, nous ne doutons point que, pour satisfaire aux devoirs sacrés que lui imposent les hautes fonctions dont il est revêtu, il ne fasse poursuivre l'*Etoile* comme coupable d'avoir publié un discours de M. le garde-des-sceaux non timbré.

Des demi-bourses communales étant actuellement vacantes au collége royal de Lyon, les personnes qui auraient l'intention d'en solliciter pour leurs enfans, sont invitées à en faire la demande par écrit à M. le maire.

Les demandes de cette nature seront reçues au secrétariat de la mairie, à l'Hôtel-de-Ville, jusques et y compris lundi prochain, 21 du courant.

Il sera nécessaire d'y joindre un extrait de l'acte de naissance de chaque enfant.

— C'est lundi prochain qu'a lieu définitivement l'ouverture du Grand-Théâtre provisoire. L'affiche annonce pour ce jour une ouverture à grand orchestre, le *Dépit amoureux*, comédie, *Jean de Paris*, opéra, et *les Jeux de Pâris*, ballet.

Parmi les acteurs désignés, on trouve, pour l'opéra, Mesdames Goossens et Folleville, et pour le ballet, M.lle Lebreton, que le public lyonnais possédait l'année dernière.

La représentation de *Tartufe* et de la *Dame blanche* est ajournée au lendemain mardi.

Un journal de cette ville annonce qu'une cabale a été organisée contre Mesd. Folleville, Goossens et Lili-Simon ; nous ne saurions croire que le public ait l'intention de repousser des actrices sans lesquelles la direction serait tout-à-fait entravée, et dont l'absence nous priverait absolument de l'opéra. Espérons que cette annonce ne sera qu'une fausse alarme, et que les cabaleurs, s'il en est, se verront privés de toute assistance de la part de la jeunesse lyonnaise.

— La société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, dans sa séance de vendredi dernier, a admis M. Gariot au nombre de ses membres titulaires, et M. Hamont, médecin-vétérinaire du 4me chasseurs, au nombre de ses correspondans.

Paris, 16 *mai* 1827.

On parle, mais vaguement, de fermer jusqu'au mois de novembre les écoles de droit et de médecine. (*Quotidienne.*)

CHAMBRE DES DEPUTÉS.

(Présidence de M. Ravez.)

Suite de la séance du 16 *mai.*

Nous rétablissons ici une partie du discours de M. Benjamin Constant que nous n'avons pu donner hier que d'une manière imparfaite :

Je dois, dit l'orateur, faire observer que toutes les fois que nous examinons les actes des ministres qui nous demandent des fonds, nous sommes dans la question du budget. C'est donc une chose irréfléchie que de nous rappeler au budget quand nous demandons compte de l'emploi de ces fonds. Comment, par exemple, pourrais-je allouer les frais de justice, lorsqu'on en fait dans certaines circonstances un usage blâmable. Ainsi, le ministère n'a point poursuivi un écrit incendiaire, où l'on demandait ouvertement la destruction de la charte, tandis que le journaliste (*le Précurseur*, journal de Lyon), qui l'a dénoncé, s'est vu seul en butte à des poursuites. Le premier écrivain a été impuni parce qu'il était protégé sans doute par une association puissante. (murmures.) Laissez écrire les insensés (on rit), mais ne persécutez pas ceux qui leur répondent.

J'espère que M. le ministre de la justice daignera me donner quelques explications. Jusque là je suis obligé de rejeter le vote de fonds si mal employés.

M. le garde-des-sceaux se lève pour répondre. Nombre de députés s'écrient que c'est inutile, et demandent à aller aux voix.

M. Benjamin Constant (descendant de la tribune) : Je prends acte de ce qui se passe. M. le garde-des-sceaux demandait la parole ; c'est vous qui refusez de l'écouter.

M. Bignon a la parole.

Après quelques regrets exprimés sur la perte de l'honorable Girardin auquel a succédé l'orateur, il commence par démontrer que le ministère des affaires étrangères ne doit pas être seul accusé de la nullité de notre influence dans les cabinets européens, car ce ministre n'a de moyens d'action au dehors qu'autant que veulent lui en prêter ses collégues au ministère, et c'est sur le ministère tout entier qu'il faut faire retomber le reproche de notre avilissement dans la politique européenne.

Le principe de la plupart des fautes du ministère est une absence totale de système, un dénûment absolu de prévoyance. Tout constate que jamais il n'a eu de plan fixe, jamais d'opinion à lui ; qu'il a constamment reçu de dehors ses inspirations et ses règles de conduite. C'est par suite de cette inconsistance du ministère que la France semble ne plus occuper aucune place dans le grand conseil de l'Europe. C'est ainsi qu'on l'a vue, docile instrument de la sainte-alliance, approuver et même exécuter ce qui avait été résolu sans elle ; faiblesse déshonorante, qui a montré le ministère attelé tour-à-tour au char des divers cabinets dominateurs ; qui tout récemment l'a livré sans cuirasse ni bouclier, à leurs dédains et à leurs outrages.

Ici l'orateur examine la conduite du ministère par rapport à St-Domingue et avec l'Amérique du sud. Il lui reproche sa politique bâtarde qui ne lui a permis de faire qu'à moitié ce que réclamaient les besoins commerciaux de la France ; il ajoute :

Si nous quittons l'Amérique pour revenir en Europe, nous retrouvons le même défaut de système et de prévoyance dans toute la conduite du ministère, surtout envers cette Espagne où le despotisme apostolique semble être, comme un Ilote ivre, offert en spectacle, avec toutes ses fureurs et toutes ses folies, pour l'instruction des peuples et des gouvernemens. Après avoir toléré, favorisé peut-être la violation des engagemens sacrés pris à Andujar, le ministère, effrayé de l'abîme où l'entraîne la cour de Madrid, a voulu s'arrêter sur le bord du précipice. Toujours malheureux dans le choix du moment, il paraît encore n'avoir fait, en cette dernière circonstance, que suivre une impulsion étrangère, celle de l'Angleterre, en sorte que ceux de ses actes qu'il peut avouer ne sont pas plus à lui que ses fautes.

C'est une chose curieuse, messieurs, que la facilité avec laquelle on perd de vue les premiers motifs d'une guerre ! Qui maintenant parmi vous se souvient des considérations sur lesquelles la guerre d'Espagne fut fondée ? Lorsqu'un premier crédit de cent millions fut demandé aux chambres, le but de l'expédition projetée, disait le ministère par le discours du trône, était de mettre S. M. Ferdinand VII, en position *de donner à ses peuples des institutions qu'ils ne pouvaient tenir que de lui.* Le crédit fut accordé, la dépense s'est triplée depuis, non sans de scandaleux procès ; elle s'accroît chaque jour, et sans espoir de remboursement. L'objet de la guerre a-t-il été rempli ? Où sont les institutions que S. M. catholique devait donner à ses peuples ? Non-seulement la cour de Madrid n'entend pas donner à ses peuples les institutions promises, mais elle ne veut pas tolérer dans les princes voisins un tel usage de l'autorité royale. C'est par suite du conflit élevé à cette occasion que M. le ministre des affaires étrangères a solennellement proclamé les mépris de l'Espagne pour les conseils de la France. Des mépris pour la France qui n'existe ou plutôt ne végète que sous la protection des armes françaises ! Ne serait-ce pas, comme l'Angleterre l'a ouvertement fait entendre, que les conseils du gouvernement français n'auraient pas eu à Madrid l'appui de son propre ambassadeur ? Sans examiner qui avait raison de l'ambassadeur ou du ministère, nous remarquons un fait : l'ambassadeur a été rappelé ; mais ce rappel, fût-il juste, n'est-il pas une faute de plus, si le ministère n'a puni l'indiscipline de son agent qu'en obéissant lui-même à l'ascendant d'un cabinet étranger ?

Du moins jusqu'à la dernière crise, jusqu'aux événemens de Portugal, le ministère, par l'occupation des principales places d'Espagne, semblait s'énorgueillir d'avoir dans ce pays une sorte d'avantage sur le gouvernement anglais. Il est bien malheureux qu'un ministre britannique, dans une verve de franchise très-peu courtoise, ait, d'un seul mot, dissipé ces vaines fumées d'orgueil en déclarant, à la face de l'Europe, que, si le cabinet de Londres avait souffert et souffrait la présence des troupes françaises en Espagne, c'est qu'il avait prévu que cette occupation nous serait plus onéreuse qu'utile. Bientôt une occasion s'est offerte, car les occasions ne manquent pas à qui sait les saisir, et ce privilége d'avoir un corps de troupes dans la péninsule espagnole, est devenu commun à l'Angleterre comme à la France. Les Anglais ont une armée en Portugal comme nous en Espagne ; mais avec cette différence qu'ils y sont soutenus par le gouvernement et par la majeure partie de la population. (Rires ironiques à droite.) En Espagne, les moines, les prolétaires nous repoussent, la cour elle-même nous maudit tout en s'appuyant sur nos baïonnettes, et nos troupes, au lieu d'être honorées comme le dernier soutien de cette monacale anarchie, sont en réalité prisonnières dans les places qu'elles occupent.

Cette situation de l'Espagne, c'est celle d'hier ; ce n'est pas même celle d'aujourd'hui ; que sera celle de demain ? Sur ce sol d'absolutisme et de légitimité par excellence, qu'y a-t-il de moins puissant que le roi absolu, de moins légitime que le cri qui chaque jour appelle au trône un autre roi ? Mais, à part les querelles des carlistes et du roi régnant, à part les querelles de don Pedro et de la princesse régente de Portugal, ne voyez-vous pas, Messieurs, un nuage immense étendu sur toute la péninsule ? ne voyez-vous pas l'horrible confusion d'élémens contraires qui se heurtent dans les deux royaumes ? ne voyez-vous pas les af-

(1) Paroles de M. de la Lezardière.

nités qui unissent les absolutistes de Portugal à ceux d'Espagne, les constitutionnels d'Espagne à ceux du Portugal? Sont-ce deux peuples qui sont en présence, ou plutôt ne sont-ce pas deux opinions? ne sont-ce pas des doctrines qui ont chacune leur camp et leur bannière? n'est-il pas à prévoir qu'il faut que l'Espagne absolutiste conquière le Portugal, ou que le Portugal constitutionnel conquière l'Espagne? Pour débrouiller ce chaos, jetez au milieu de ces partis inconciliables une armée anglaise et une armée française qui, malgré elles, malgré les deux cabinets, seront entraînées à prendre part aux événemens, et.... osez concevoir quelqu'idée de l'avenir.

Le blâme, nous dit-on, est aisé; mais les circonstances sont difficiles. Oui, Messieurs, très-difficiles, et plus encore que ne le suppose le ministère. S'il croit à la possibilité d'incidens capables de trancher à son avantage le nœud qu'il ne peut dénouer, il se trompe; la veine des incidens heureux est tarie pour lui. Le passé lui a offert des chances favorables dont il n'a pas su profiter. L'avenir ne lui prépare que des mésaventures et des désastres.

Méprisé par la cour d'Espagne, le ministère a-t-il du moins mérité la reconnaissance de la cour de Naples? Après avoir laissé aux Autrichiens les bénéfices de l'oppression de ce royaume, il a laissé à l'Angleterre le mérite de sa libération.

Ici l'orateur se demande ce qu'a fait le ministère pour se donner quelqu'influence en Portugal, en soutenant la constitution de don Pedro. Il lui était si facile d'utiliser les troupes qu'il entretient en Espagne, en les disposant sur les frontières des deux royaumes!

La présence seule de nos troupes sur cette ligne aurait empêché ou réduit à peu de chose les mouvemens des absolutistes portugais, comme elle tient en respect les constitutionnels espagnols. Par là le ministère aurait enlevé à l'Angleterre le prétexte qui a motivé l'envoi d'un corps de troupes en Portugal.

Quoique cette enceinte ait souvent retenti des plus généreuses réclamations en faveur des Grecs, puis-je aussi me taire, Messieurs, sur la barbare indifférence qui, sourde à la voix de l'humanité et de la religion comme à celle de la politique, s'est refusé à la plus glorieuse des initiatives? Lorsque la question de l'affranchissement de la Grèce présentait des difficultés entre Londres et Pétersbourg, le rôle de la France n'était-il pas de devenir un centre de conciliation entre les deux puissances? Sans un grand effort d'habileté, on pouvait se donner cet utile mérite, qui vous eût assuré une part certaine dans les avantages du résultat. Il a fallu qu'après plusieurs années de défiance, la Russie et l'Angleterre finissent par se rapprocher, et ensuite le ministère français est venu, selon son usage, se ranger à la détermination adoptée sans lui.

De toutes ces fautes du ministère, de son inaction impolitique en de grandes circonstances, comme de son action fausse en quelques cas particuliers, est né, outre le malaise intérieur, le discrédit de notre cabinet aux yeux des autres gouvernemens. Ne dirait-on pas que quelques puissances se sont donné le mot pour outrager, presque le même jour, non la France, mais le ministère que supporte la France? Lorsque, dans la vieillesse de Louis XIV, un ambassadeur orgueilleux osa se permettre un langage peu mesuré pour l'honneur de la France, la grande ame du vieux roi se souleva tout entière, et rappelant qu'il avait souvent été maître chez les autres, il déclara fièrement qu'il entendait être maître chez lui. La France d'aujourd'hui a souvent aussi été maîtresse chez les autres. MM. les ministres ont-ils su la maintenir maîtresse chez elle? A la vérité, si la France a éprouvé de la surprise, elle n'a pas éprouvé de douleur par elle-même. Ce n'est pas à elle, ce ne peut pas être à elle que l'insulte s'adresse. Nulle puissance n'a pu croire qu'elle eût le droit d'outrager une nation de trente millions d'hommes, qui naguère a planté ses drapeaux dans toutes les capitales du continent. Le ministre britannique, dont l'ironie ingénieuse, mais tant soit peu indiscrète, a versé le ridicule sur nos ministres, sait fort bien que la raillerie serait déplacée envers un grand peuple comme le peuple français.

La Prusse sait de même que ce n'est point par la conquête de deux villages en tems de paix qu'elle peut effacer le souvenir d'Iena et de Friedland. Le même cabinet autrichien, qui prétend déchirer en France le registre civil de notre gloire, n'a pas oublié non plus que le même ambassadeur, aujourd'hui son organe à Paris, ministre précédemment dans une cour de la confédération du Rhin, demandait comme une grâce, au ministre de France, l'égalité de rang que celui-ci lui refusait. De quelle source est donc venue une insolence si nouvelle? de la faiblesse et de l'inhabileté du ministère français. C'est contre le ministère seul que sont dirigés tous les affronts, l'Europe n'ignorant pas qu'il n'y a en France nulle sympathie de sentimens, nulle conformité d'intérêts, rien enfin de commun entre la nation et les ministres. La politique nous ordonne, comme la justice, de considérer les choses sous ce point de vue. En effet, Messieurs, si le ministère n'était pas regardé comme étant en dehors de la nation (vifs murmures au centre); ne serions-nous pas obligés de voir particulièrement dans la violation de notre territoire par la Prusse, une aggression qui demanderait vengeance, une atteinte à l'indépendance nationale, à l'honneur de la couronne?

Mes reproches, vous l'avez vu, Messieurs, ne portent point spécialement sur M. le ministre des affaires étrangères. Quand la marche du conseil n'est pas propre à faire respecter le gouvernement, le ministre des affaires étrangères aurait ma mauvaise grâce à parler bien haut; il ne reste pour lui qu'une vertu possible; c'est la résignation courageuse qui, frappée sur une joue, présente l'autre à un nouvel outrage. (Murmures plus vifs.) L'humilité chrétienne pourrait être mieux placée sans doute, et en vérité si l'intelligence de MM. les ministres n'était pas fermée à tout rayon de lumière, comment n'auraient-ils pas compris que ces insultes de l'étranger ont, comme la voix de la France entière, prononcé leur sentence et sonné leur retraite?

Après avoir ainsi exposé les torts du ministère, ces torts, il faut le répéter, ont eu pour la plupart leur principe dans les fausses doctrines du parti qui, depuis la restauration, n'a cessé de dominer notre cabinet. (Rumeurs diverses.) Si ces doctrines nous avaient été seulement imposées par la force, et qu'elles n'eussent pas eu de racines au milieu de nous, je m'abstiendrais d'en retracer les funestes conséquences; mais c'est le parti ennemi en France de toute liberté qui a, le premier, appelé les rois à la compression des peuples. Peut-être l'ombre de l'empereur Alexandre (et je vous prie de remarquer, Messieurs, que si je me permets de nommer ce prince, c'est que maintenant il appartient à l'histoire); peut-être, dis-je, l'ombre de l'empereur Alexandre aurait-elle droit de reprocher à cette faction anti-sociale que c'est elle qui l'a poussé dans des routes sans issue, qui lui a fait perdre ses plus beaux titres à l'amour du genre humain. (Murmures.) C'est d'après les excitations, c'est au bruit des applaudissemens des aristocraties occidentales, que ce prince court de Troppau à Leybach, et de Leybach à Vérone; qu'il proclame le dogme de l'immutabilité, c'est-à-dire le dogme d'une servitude éternelle pour les peuples; qu'il dévoue les Grecs au martyre comme criminels envers la légitimité de la Porte-Ottomane, lui qui, récemment encore, à l'exemple de Pierre Ier et de Catherine II, les encourageait à l'insurrection; qu'enfin, après avoir poussé l'Autriche sur le Piémont et sur Naples, il précipite la France sur l'Espagne. Cependant, Messieurs, quel a été pour la Russie, pour l'Europe en général, pour la France en particulier, le résultat du système invoqué par des aristocraties en délire, et malheureusement mis en pratique par la ligue des cabinets?

Pour la Russie? Voyez Alexandre poursuivi par l'image des échafauds de Naples et de Turin, par celle des assassinats de Madrid, des massacres de la Grèce, fuyant Moscou et Pétersbourg, et allant chercher le repos... dans la Tauride. Il y meurt. En attendant sur cet événement les révélations de l'histoire, une explication naturelle nous suffit. La sainte alliance a tué l'empereur Alexandre comme elle avait tué lord Castelreagh. (Vive interruption.) Je me tais sur le reste. Vous approuverez ma réserve, Messieurs; vous comprenez ce que je pourrais dire.

Si nous séparons les autres cabinets les uns des autres, les résultats n'ont pas été les mêmes pour tous; ils n'ont pas été les mêmes, notamment pour l'Autriche et pour la Prusse.

Pour la Prusse? Cette puissance n'a point à se plaindre du changement. Dans son union avec la Russie, la partie n'était pas égale; par la mort de l'empereur Alexandre, l'excès de la disproportion s'est effacé. Ce que la Prusse a perdu par la diminution de puissance de son allié, elle l'a gagné pour elle même en indépendance.

Pour l'Autriche? Les suites de cet événement ont été d'une tout autre nature. Le système rétrograde ou du moins stationnaire du cabinet autrichien, auquel la France elle-même a été soumise, est descendu dans la tombe avec l'empereur Alexandre. Ce cabinet, qui avait fait gloire d'être, comme un autre Attila, le fléau de Dieu pour les peuples, se trouve maintenant isolé au milieu de l'Europe (mouvemens divers), inquiet sur les dispositions de ses sujets d'Italie, et suspect au plus grand nombre des gouvernemens. La sainte alliance, telle qu'il l'avait entendue et appliquée, ne ne trouve plus d'homogénéité nulle part, hors une seule contrée, la Turquie. Il ne reste plus qu'un seul allié à ses doctrines, le sultan Mahmoud. (Rires et murmures.)

Enfin, relativement à la France, les résultats vous sont connus; c'est tout le mal qui a été fait, tout le bien qui a été omis: nos dangers en Espagne, notre gêne intérieure, notre abaissement en Europe.

Ce tableau, Messieurs, n'est rien moins que rassurant; mais il serait dangereux de se repaître de folles illusions. Tout, dans le monde politique, est vague, flottant, incertain. Le ciment des anciennes alliances est dissous. Aucune puissance n'a un système fédératif de quelque solidité; aucune, excepté le cabinet qui, en proclamant le principe de la liberté civile et religieuse, se trouve, par ce fait seul, l'allié naturel, non des gouvernemens, mais des peuples. (Vive sensation.) Sur toutes les frontières éclate la guerre de douanes la plus active; mais tandis que de vigilantes sentinelles arrêtent, à la limite de chaque état, les productions des états voisins, il est une contrebande que ne peuvent empêcher ni les alguasils de l'Espagne, ni les cosaques de la mer Noire, ni les trabans et les reitres de la Germanie, contrebande insaisissable comme la pensée, car c'est la pensée elle-même.

Audacieux cosmopolite, l'esprit de liberté, partout combattu, partout invincible, brave le sabre des gendarmeries et passe inaperçu à travers le fer croisé des baïonnettes. Plus les gouvernemens s'attachent à rendre sensible la ligne de démarcation qui

les sépare les uns des autres, plus cette ligne s'efface pour les sujets. Ne pourrait-on pas dire de toute l'Europe qu'elle ressemble à la péninsule espagnole, où ce n'est plus comme Espagnols et Portugais que les habitans se distinguent entre eux, mais comme absolutistes et constitutionnels ? A Dieu ne plaise que nous engagions le ministère à se faire le propagateur de révolutions en pays étranger (rumeurs au centre) ; mais là où des révolutions ont été faites, là où des révolutions peuvent se faire ou se refaire, l'action d'un peuple modérateur bienveillant qui tendrait à concilier les droits des peuples avec ceux du pouvoir, serait un bienfait pour les dynasties autant et plus que pour les nations. Ce rôle, dédaigné par le ministère français, le gouvernement britannique le saisit et, malgré nous, l'Europe serait à la discrétion de ce gouvernement le jour où il jugerait à propos de déchaîner les vents et de soulever les tempêtes (Interruption.)

Après avoir retracé en quelques lignes un tableau vif et animé de la funeste position où tant de fautes nous ont placés, l'orateur termine ainsi :

Sans doute, Messieurs, huit à neuf millions affectés au département des affaires étrangères ne seraient pas une somme effrayante, comparée aux trésors de prospérité et d'abondance que ce département bien dirigé pourrait produire. Cependant, même dans ce cas, la dépense serait excessive ; mais, si la marche de ce département est en sens inverse de l'intérêt national, combien il serait cruel de payer à si haut prix un instrument de dommage, de salarier la déconsidération et l'abaissement de son pays avec magnificence ! (Vive sensation.)

M. *le ministre des affaires étrangères* annonce qu'il ne s'attachera qu'à rétablir les faits présentés d'une manière inexacte par M. Bignon. Le cabinet français n'est point déconsidéré à l'extérieur ; la traduction exacte du discours de M. Canning, dont on n'avait cité d'abord que des phrases isolées, n'a laissé aucun doute sur les intentions de la Grande-Bretagne ; nos maréchaux conserveront les titres qu'ils portent en vertu des traités, et l'Autriche s'est expliquée à cet égard avec sa modération ordinaire ; l'influence de l'Angleterre en Portugal remonte très-haut, et des traités fort anciens unissent les deux gouvernemens ; ainsi s'explique l'intervention anglaise dans la lutte actuelle. Si la France ne s'est point prononcée plus formellement sur la reconnaissance des nouveaux états de l'Amérique du sud, c'est qu'elle devait des égards à une puissance amie, qui autrefois fit aussi des sacrifices pour la France..

M. le général Sébastiani fait observer que M. le ministre des affaires étrangères ne s'est expliqué que fort superficiellement sur la politique extérieure de la France. N'eût-il pas dû donner connaissance à la chambre des traités qui viennent de se conclure à Saint-Pétersbourg, relativement aux affaires de la Grèce? L'Autriche a manqué publiquement à toutes les convenances en refusant à d'illustres guerriers des titres acquis par cent victoires, et la satisfaction qu'on nous assure avoir été faite devait être publique comme l'offense. Au lieu de faire longuement l'apologie des services rendus à la France par l'Espagne, en remontant jusqu'à Philippe V, S. Exc. eût dû s'occuper de la situation actuelle de cette puissance, et nous dire si nous devons la suivre dans les voies dangereuses où elle est entrée ; cependant l'anarchie déchire ce pays, non l'anarchie révolutionnaire, mais l'anarchie apostolique ; (Bruit.) Les finances sont délabrées, les factions se sont emparées de l'armée. Vous voudriez pouvoir retirer la vôtre, et vous ne pouvez le faire d'une manière honorable ; tant qu'elle y restera, les forces anglaises resteront en Portugal ; et si la guerre sur le Rhin nous surprenait dans cette situation, pour résister, la France aurait à faire les efforts qui l'ont déjà sauvée de ceux d'une coalition redoutable.

M. Dudon déclare qu'en politique il est certains faits qu'il est dangereux de discuter publiquement, et ceux-là en parlent plus volontiers qui les connaissent le moins. (On rit.) Ce serait déplacer la responsabilité que de forcer les ministres à s'expliquer à la tribune sur les affaires extérieures : quels dangers ne présenterait pas une semblable marche, si la majorité d'une assemblée se trouvait vendue à l'étranger. Ce qui pourra paraître extraordinaire, c'est que ceux qui, à une autre époque, s'opposaient si vivement à notre intervention dans les affaires de l'Espagne sont aujourd'hui les premiers à invoquer cette intervention. Certaines gens, préoccupés de l'idée d'être les législateurs de tous les peuples, présentent la charte comme un remède universel ; (On rit.) mais il faut consulter le génie des nations avant d'improviser des institutions ; et qu'on ne croie pas que je vienne improuver l'œuvre de la sagesse de Louis XVIII : en octroyant la charte, au sortir d'une révolution qui avait ébranlé l'ordre social, ce prince arrêtait les exigeances d'un sénat sans mission. (Bravos à droite.) Quant aux affaires de la Grèce, je m'étonne qu'on porte un si vif intérêt à des gens qui pillent chaque jour les bâtimens de nos côtes méridionales ; voici un rapport du capitaine Hamelin portant que la gabarre *la Lamproie* a détruit, à Grabusa, un pirate grec un moment après qu'on lui eût délivré 10,000 fr. au nom du comité grec de Paris. (Mouvemens en sens divers.)

M. le général Sébastiani de sa place : Le comité grec a démenti ce fait... (Bruit.)

L'orateur ajoute quelques mots au milieu du bruit, et quitte la tribune ; plusieurs membres demandent à répondre, mais un grand nombre de députés quittent la salle. Il est six heures, la séance est levée.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE DU PRÉCURSEUR.

Séance du 17 mai.

La séance est ouverte à deux heures.

M. Hyde de Neuville a la parole : Il pense que la France doit chercher des alliances avec les peuples qui sont placés de manière à former une ligne qui puisse balancer la puissance de l'Angleterre. Ces puissances sont l'Espagne, les Etat-Unis et la Grèce. Je ne suis, dit l'orateur, ni absolutiste ni anglais ; je ne veux ni de ces libertés effrénées qui mènent à la licence, ni de cet absolutisme qui mène à l'anarchie. Il ne faut faire servir les baïonnettes ni à propager les chartes, ni à rendre les peuples esclaves ; car les peuples ne veulent plus être esclaves, et les rois le savent bien. Mais il faut que la France sache que sa politique est de protéger ces libertés sages et bienfaisantes qui font le bonheur des peuples.

Mais le ministère français s'est fait anglais à Londres, et est resté apostolique à Madrid. [Murmures.] Notre ambassadeur dans ce dernier pays est accusé, aux yeux de l'Europe, de n'avoir pas suivi ses instructions. Le ministre des affaires étrangeres de Portugal l'a déclaré dans un manifeste. Je crois que M. de Damas peut se tromper en politique ; je ne crois pas qu'il se trompe jamais en ce qui concerne l'honneur et la loyauté. Il n'a pas envoyé de doubles instructions.

M. de Moustiers est présent ; c'est pour cela que je parle comme je le fais. S'il n'a pas outre passé ses instructions, pourquoi a-t-il été rappelé, pourquoi a-t-il été reçu si froidement au ministère des affaires étrangères, tandis qu'il était accueilli à bras ouverts, rue de Rivoli. S'il les a dépassées, pourquoi n'a-il pas été destitué? pourquoi n'est-il pas accusé?... Tandis que la France est accusée de duplicité, et de n'avoir ni amis, ni ennemis. (Vive agitation.)

Pour moi, j'ai été aussi ambassadeur, et je n'ai jamais dépassé mes instructions, je répond de tous mes actes, je n'en refuse pas la responsabilité, mais jamais, quoique on ait osé dire, je n'ai déconseillé à un roi de donner de donner la liberté à ses peuples, je l'ai toujours conseillé au plus sage et au plus respectable des rois ! [La plus grande agitation règne dans l'assemblée.]

M. de Moustiers adresse quelques mots à l'orateur au moment au celui-ci descend de la tribune.

M. Sébastiani donne à la chambre des explications sur l'affaire du pirate de Grabousa avec la gabarre française la *Lamproie*. Les fonds du comité grec n'ont pas été remis aux pirates, mais à la population de Grabousa, population décimée chaque jour par la faim, la misère et le fer des Turcs,

M. Alexis de Noailles relève aussi ce qu'a dit hier M. Dudon contre le comité grec. M. Dudon est libre d'aimer les Turcs, les amis des Turcs peuvent faire construire pour eux des vaisseaux à Marseille, et enrôler des soldats et des officiers, qu'on permette au comité grec d'envoyer du pain à des milliers de malheureux qui nont plus pour éviter la mort de ressources que dans la charité de l'Europe chrétienne.

La discussion générale est fermée.

Ch. 1er traitement du trimestre 150,000 fr.—Adopté.

Ch. II. Traitemens des bureaux 500,000 fr.

M. de Cambon demande une réduction de 28,000 fr. sur cet article. Il demande aussi que l'on fasse enfin avec l'Espagne un traité de commerce qui garantisse les intérêts de nos départemens du midi. Les droits que l'Espagne a établis depuis peu de tems sur les productions de ces départemens équivalent à une prohibition, et causent la ruine de nos propriétaires du midi.

La réduction est rejetée.

Le chapitre est adopté.

VENTE JUDICIAIRE.

Lundi prochain 21 du courant, à 4 heures de relevée, dans le domicile du sieur Rigand, cafetier, quai St-Antoine, n° 24, au 1er, il sera procédé, à la continuation de la vente des objets saisis à son préjudice, lesquels consistent en tables à dessus de marbre, 2 beaux billards, un joli comptoir, canapé, etc.

Cette vente est faite dans le domicile en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, en forme.

SIMON. le jeune.

A VENDRE.

Plusieurs caisses de liqueurs fines de la Martinique, contenant chacune douze bouteilles assorties. S'adresser à M. Savy, libraire, rue de Puzy, n° 5.

AVIS.

M. Paullian, avoué près le tribunal civil de St-Etienne (Loire), donne avis à M. Joseph Colombat, qui était négociant à Lyon, place St-Nizier, ou à ses héritiers, que sur la production faite au nom de M. Colombat, dans un ordre ouvert audit tribunal, il a été colloqué pour une somme considérable. Le bordereau de collocation est entre les mains de M. Paullian.

Cet avis est donné dans cette forme parce que cinq lettres écrites successivement par M. Paullian, à M. Colombat, sont restées sans réponse.

AVIS AUX ÉBENISTES.

A VENDRE.

Une partie de plateaux de noyer et de cerisier débités depuis plusieurs années; S'adresser au portier de la maison Nivière, port St.-Clair, n° 18.

A MARSEILLE POUR CALCUTTA.

Le beau brick la *Lucie* de 315 tonneaux, d'une marche supérieure, doublé et chevillé en cuivre, partira du 20 au 25 juin prochain sous le commandement du capitaine Garagnon ; le navire a une grande dunette et des logemens très-commodes ; il prendra des passagers.

S'adresser à Lyon, à MM. Gourd frères, fils de J. B., armateurs ;

A Marseille, à M. Ant. Tieillet ; au capitaine à son bord.

Nota. Les armateurs ayant pourvu à toute espèce de risques par des assurances, pourront y comprendre les marchandises qui leur seraient consignées, mais sans aucune garantie de leur part sous le rapport desdites assurances.

THÉATRE DES CÉLESTINS.

SPECTACLE DU DIMANCHE 20 MAI.

L'ENFANT DU CHAMP DE BATAILLE, mélodrame.
LES JOLIS SOLDATS, vaudeville.
ÉLODIE, mélodrame.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

THÉATRE DES BROTTEAUX.

D'APRÈS L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET ET M. LE MAIRE DE LA GUILLOTIERE.

LES ARTISTES DRAMATIQUES du théâtre des Brotteaux réunis en société, donneront dimanche, 20 mai, pour l'ouverture :

THÉRÈSE, mélodrame.
PRÉVILLE ET TACONNET, vaudeville.
M. BLAISE, vaudeville.

BOURSE DE PARIS *du 17 mai* 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 sep. 1827.—100 f. 50 50 c.	Actions de la banque
Rentes — 3 100. jouis. du 22 déc. 70 f. 45 55 c.	*Fonds étrangers.*
Ann. à 4 p. 100.	Rent de Naples, cert. Falc. 77 85
Obl. de la v. de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. sterl.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. franç.
Caisse hypothécaire 885	Emp. royal d'Esp. 1827. 56 1/8
	Emprunt d'Haïti.

A LYON, DE L'IMPRIMERIE DE BRUNET, PLACE ST-JEAN, N° 3.